

Statistiques 2012 – L’usage de l’appellation réservée « biologique » au Québec

Montréal, le 31 octobre 2013 – Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) est heureux de publier la 7^e édition des statistiques annuelles du secteur biologique québécois. Ce portrait est un instantané au 31 décembre 2012 de la situation des 1352 entreprises détenant une certification biologique au Québec et de leurs produits. Pour la première fois, une évaluation des superficies par culture y est incluse complétant ainsi l’inventaire des informations disponibles sur la production agricole biologique. On y trouve également certaines données permettant de visualiser l’évolution du secteur au Québec depuis 5 ans.

Quelques données intéressantes

- Les 1352 entreprises détenant une certification biologique étaient localisées dans 528 municipalités de toutes les régions du Québec.
- Les régions comptant plus de cent entreprises détenant une certification biologique étaient par ordre d’importance : Chaudière-Appalaches, Montérégie, Estrie, Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec et Montréal.
- 7 087 032 entailles réparties dans 394 entreprises acéricoles étaient sous régie biologique soit 16,5 % du total québécois.
- Les céréales et les fourrages occupaient plus de 88 % des 52 810 hectares sous contrôle biologique en 2012, les fruits 7,2 %, les légumes près de 1,6 %.
- 172 entreprises agricoles produisaient des produits d’origine animale, dont 114 fermes laitières.
- 16 entreprises produisaient une gamme variée de fromages biologiques.
- 52 commerces au détail détiennent une certification pour leurs activités de vente de vrac et de réemballage de produits biologiques.

Ce rapport statistique est disponible exclusivement en format PDF sur le site Web du CARTV à l’adresse suivante :

<http://www.cartv.gouv.qc.ca/statistiques-pour-lappellation-biologique>

Ces renseignements ont été colligés grâce aux données transmises par les six organismes de certification accrédités pour l’appellation biologique au Québec. Elles sont compilées dans le SIPAB, une base de données développée par le CARTV avec l’aide financière du ministère, de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation. Ces données sont également utilisées par le *Répertoire des produits biologiques certifiés du Québec* et le *Portail BIO Québec*, deux outils Web mis en place pour rendre ces informations accessibles à tous en tout temps.

Le CARTV est l’organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour reconnaître, encadrer et surveiller l’utilisation des appellations réservées sur tout le territoire québécois. L’appellation « biologique » est protégée par La *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* depuis 2000, tout comme les termes « bio » ou « *organic* » qui lui sont apparentés.

— 30 —

Source : Anne-Marie Granger Godbout, présidente-directrice générale

Information :

Yves Gélinas, coordonnateur des relations avec le public et l’industrie

Téléphone : 514 873-2983

Courriel : info@cartv.gouv.qc.ca